LA MÉDIATION FAUNE SAUVAGE

Rapport d'activité 2019

Décembre 2019

Étude réalisée grâce aux financements de :

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
ZA du Moulin Cheyroux 87700 AIXE-SUR-VIENNE
05 55 32 43 73 - gmhl@gmhl.asso.fr - gmhl.asso.fr

Crédits photograpiques de couverture :

Colonie de Grand murin (*Myotis myotis*) découverte lors d'une visite de MFS – Antoine ROCHE

Vipère aspic (*Vipera aspis*) découverte immature dans un tas de bois – Guy LABIDOIRE

Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) - Raphaël BUSSIERE

Rédaction : Antoine ROCHE, Aurélie GONTIER et Jérôme ROGER

Sommaire

Sommaire 1

Introduction 2

I. Localisation des appels 3

II. Espèces concernées par les appels 3

III. Origine des sollicitations 4

IV. Répartition temporelle des communications 5

V. Motifs des sollicitations 7

INTRODUCTION

En 2007, le GMHL a alerté les collectivités territoriales du Limousin sur le besoin et l'urgence de remettre en place une action visant à régler les problèmes de médiation avec la faune sauvage de proximité. Différentes structures, conscientes du besoin et de l'ampleur de la demande, ont répondu favorablement à cette sollicitation. Ainsi la Direction Régionale de l'Environnement du Limousin (à l'époque), le Conseil Régional du Limousin puis les Conseils Départementaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont su faire confiance au GMHL pour prendre en charge les actions de médiation relatives à la cohabitation avec la faune sauvage et ce, vis à vis des espèces pour lesquelles il est compétent (mammifères, reptiles et amphibiens).

Depuis 2014, la médiation concernant les oiseaux a été confiée à la LPO et SOS Faune Sauvage en tant que prestataires.

Les actions du médiateur faune sauvage (MFS), telles qu'elles ont été définies lors des demandes de subventions, consistent à :

- écouter et conseiller la population sur la faune sauvage et les désagréments qu'elle peut occasionner ;
- acheter du petit matériel dans certains cas et pour certains travaux (planches, briques, tuiles, etc.) d'aménagements dans l'objectif d'atténuer les nuisances ;
- mener des actions de communication et de concertation avec les structures de l'aménagement du territoire et avec les acteurs socio-professionnels pour favoriser les niches écologiques de certaines espèces et penser les éventuels problèmes ;

Grâce à toutes ces actions, le médiateur faune sauvage permet de mieux faire connaître ces espèces et de mettre en place les conditions propices à la réalisation d'actions concrètes de conservation. L'ensemble de ces objectifs convergent vers une meilleure harmonie «Homme-Environnement» et une meilleure valorisation du patrimoine naturel qui est, rappelons-le, l'un des principaux atouts de notre région.

Plusieurs centaines d'appels téléphonique et mails sont reçus chaque année par nos 3 structures pour des demandes d'informations (sur la reconnaissance d'une espèce, sur la biologie des espèces, …) ainsi que pour des demandes de secours à des animaux en détresse. A ce titre, au cours de l'été 2019, les vagues de canicules (fin juin et mi-juillet) ont engendré une forte augmentation des appels pour oisillons et chauves-souris en détresse.
Ces appels ne sont pas comptabilisés dans ce rapport. Ici, nous présentons les interventions et actions de Médiation Faune Sauvage, à savoir régler des problèmes de cohabitation entre la faune sauvage et l'homme.

Le présent bilan annuel MFS est le 1er à présenter la synthèse des cas traités par nos 3 associations. Auparavant, il s'agissait de 3 rapports indépendants. Ce sont 351 sollicitations MFS reçues entre le 2/01/2019 et le 2/12/2019 qui sont ici analysées.

I. LOCALISATION DES APPELS

Le département duquel provient le plus d'appels la Haute-Vienne, comme les années précédente. La Corrèze représente 28% des appels et la Creuse 24%. Cela n'est pas surprenant au regard des proportions de la population humaine par département.

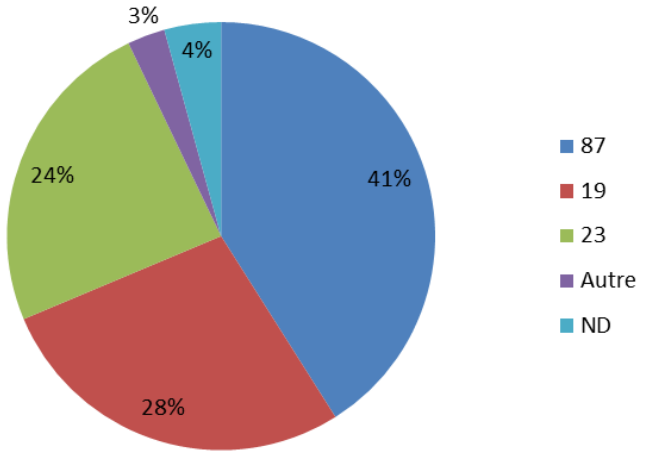

Figure 1 : Répartition des appels reçus pour la MFS selon les départements

II. ESPÈCES CONCERNÉES PAR LES APPELS

Une homogénéisation de la nomenclature utilisée par nos associations a été nécessaire pour pouvoir saisir les données afin qu'elles soient analysables et présentables de façon intéressante. Voir figure 2.

Par ordre décroissant d'importance :

Ce sont les **passereaux** qui sont majoritaires avec 1/3 des sollicitations. Les espèces identifiables au rang spécifiques les plus couramment rencontrées sont l'Hirondelle de fenêtre, le Martinet noir, les mésanges bleus et charbonnières, et le Merle noir.

Les **rapaces nocturnes** représentent 22 % des sollicitations dont une majorité d'effraies des clochers dont la présence dans le bâti suscite régulièrement des problèmes, sinon des interrogations.

Les **chiroptères** anthropophiles sont la raison de 15 % des appels. Ils peuvent causer de réels problèmes (dégradations, bruit) mais il s'agit souvent d'une simple inquiétude due à une méconnaissance de la biologie de ces animaux.

Les **rapaces diurnes** concernant 1/10 des cas (Buse variable, Autour des palombes, etc.).

Viennent ensuite les oiseaux de taille moyenne (corvidés, colombidés, etc.) puis les reptiles avec respectivement 8 % et 6 %. Les autres cas paraissent anecdotiques en termes de fréquence : ils représentent un total de 22 % des sollicitations.

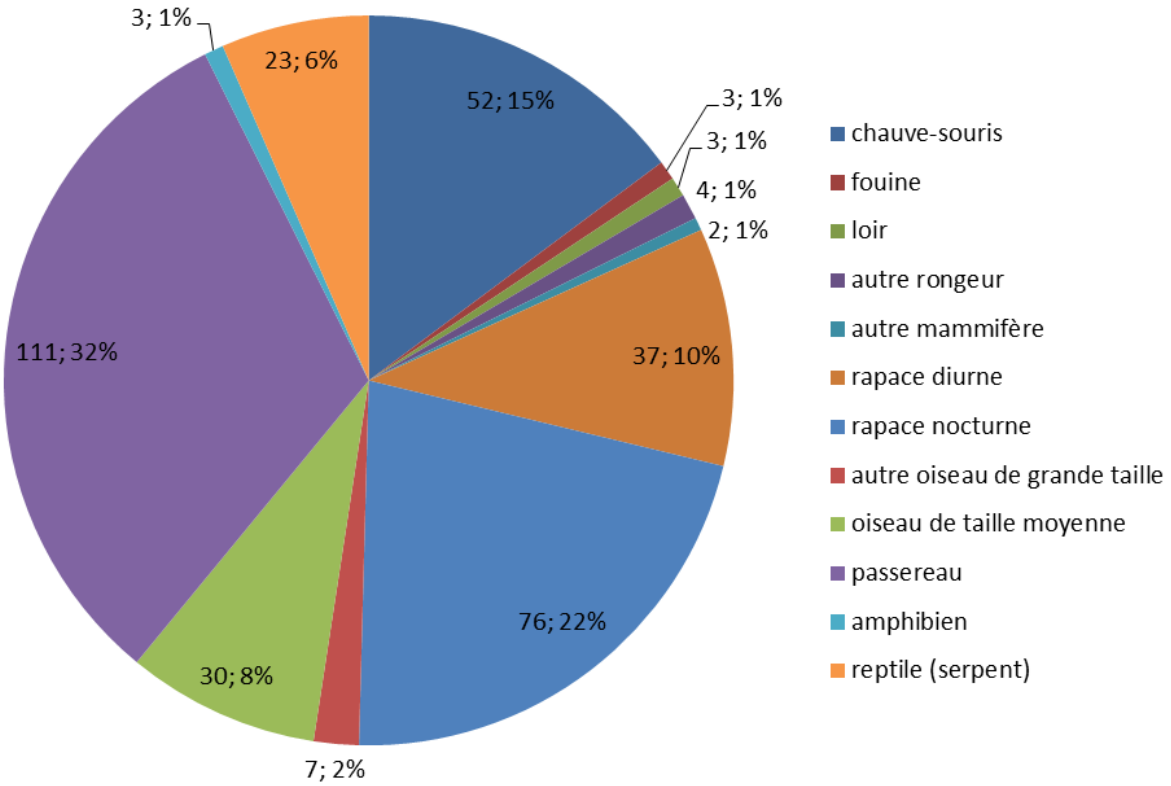

Figure 2 : Répartition des appels reçus en fonction des espèces (nombre d'appels ; proportion)

III. ORIGINE DES SOLLICITATIONS

Comme les années passées, la très grande majorité des communications sont réalisées via le téléphone (93% des cas) (Figure 3).

Signalons que les associations ont réalisé 19 déplacement in situ afin de mieux cerner la configuration des sites, cerner les enjeux pour les habitants et la faune sauvage afin d'être en capacité de trouver les solutions les plus appropriées. Les conseils prodigués n'en sont que plus précis et adaptés à la situation.

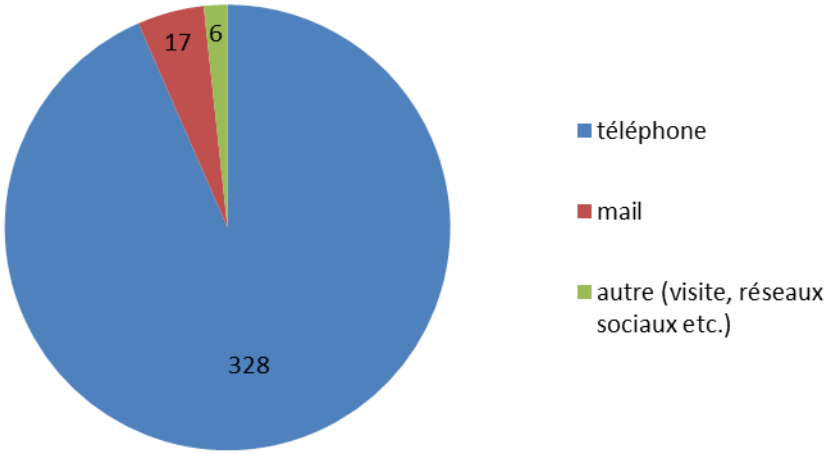

Figure 3 : Répartition des appels reçus en fonction du moyen de communication

IV. RÉPARTITION TEMPORELLE DES COMMUNICATIONS

Comme les années précédentes et comme dans toutes les régions où existe un service MFS, l'activité s'accroit au printemps pour atteindre un maximum autour du mois de juillet. Voir Tableau 1 et Figure 4. Cela s'explique par le fait que les espèces concernées par la MFS (cf. II.) voient leur activité augmenter à ces périodes :

- Les passereaux nidifient à partir du printemps plus ou moins tardivement selon les espèces ;
- les chauves-souris anthropophiles se rassemblent progressivement à la fin du printemps dans le bâti pour reformer les colonies de mise bas et d'élevage des jeunes ;
- les serpents adultes accroissent leur activité du printemps à l'automne ; serpents juvéniles explorent de nouveaux territoires en fin d'été.

La phénologie explique donc la majorité de cette variabilité intra-annuelle. Mais les 2 périodes caniculaires ont accentuées les problèmes de cohabitation : toute la faune doit s'adapter à ces conditions de stress pouvant représenter un danger. Elles peuvent effectuer des replis thermiques vers des zones plus fraiches. Les intrusions dans l'habitat humain sont alors plus fréquentes.

Tableau 1 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

mois	GMHL	LPO Lim	SOS FS	total
1	3	1	7	**11**
2	1		6	**7**
3	4	7	12	**23**
4	7	4	12	**23**
5	11	9	25	**45**
6	7	14	39	**60**
7	19	13	55	**87**
8	21	6	28	**55**
9	10		10	**20**
10	5	3	5	**13**
11	1		4	**5**
12	1	1		**2**
total	**90**	**58**	**203**	**351**

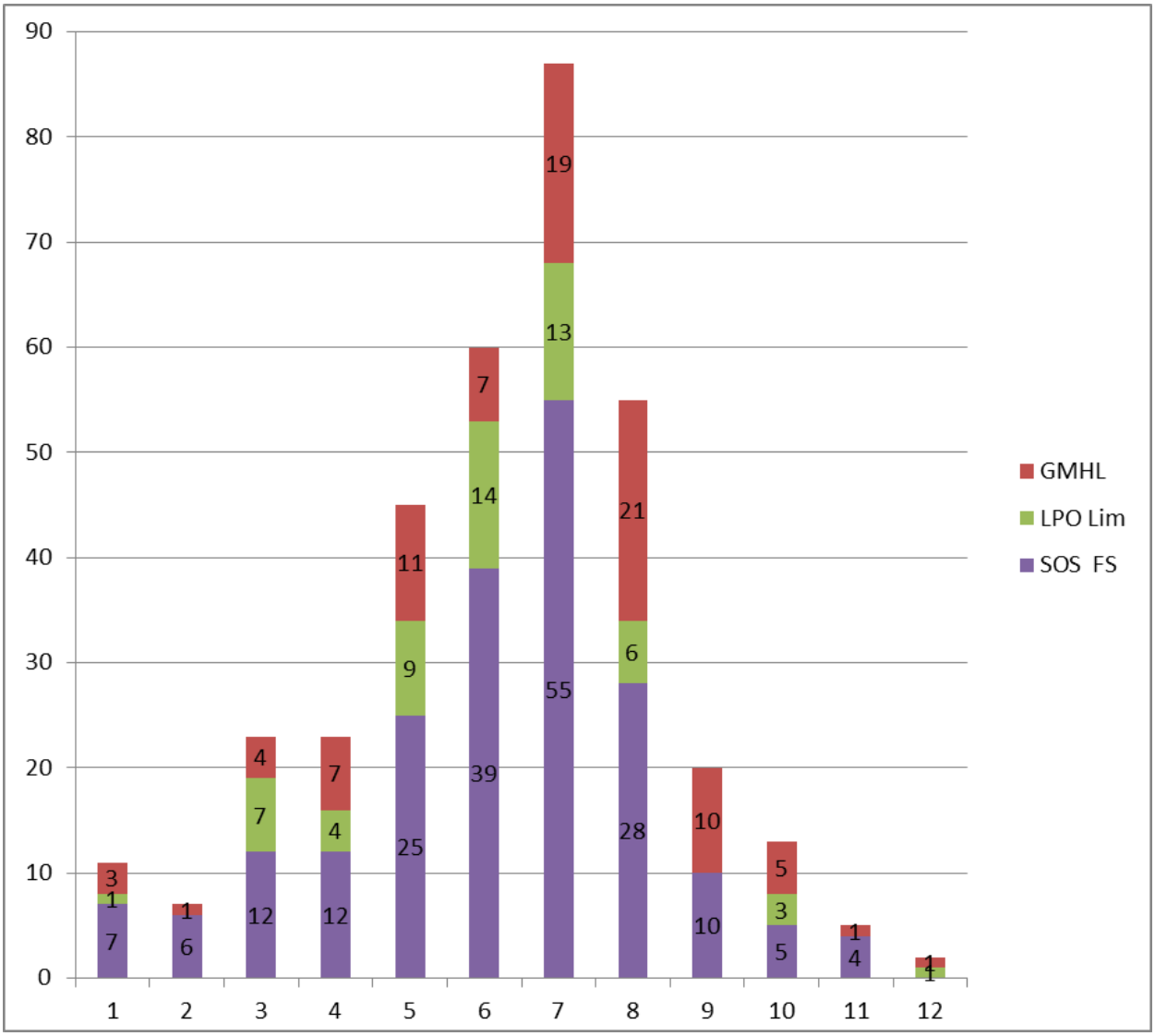

Figure 4 : Répartition des appels reçus par mois et par structure

V. MOTIFS DES SOLLICITATIONS

Les motifs d'appels peuvent être regroupés en 3 grandes catégories :

- Réels problèmes de **nuisances** : dans ces cas-là, la présence d'animaux sauvages engendre ou peut engendrer des problèmes de saletés, d'odeurs, de dégradation des biens ou de bruit. Leur intensité est très variable selon la configuration du bâtiment et les caractéristiques techniques des matériaux, selon l'espèce, la période et l'effectif présent, etc.

- **Peur** : dans ces cas, les personnes qui sollicitent le médiateur faune sauvage sont très inquiètes, voire phobiques quant à la simple présence d'un certain type d'animaux. Il faut alors les informer de la réalité ou non du danger et leur faire comprendre qu'il est interdit d'exporter les animaux sauvages mais qu'il est tout à fait possible de continuer à coexister.

- **Demande d'informations** diverses : C'est la catégorie la plus hétéroclite. Cela est nécessaire dans les cas où une cohabitation est souhaitée par les personnes (contrairement aux catégories précédentes pour lesquelles la cohabitation est subie). Il s'agit alors d'informations apportées par nos soins, afin que les personnes puissent accueillir et vivre en bonne harmonie avec la faune sauvage : comment accueillir la faune sous son toit, sur sa propriété, comment aider la faune en hiver, etc.

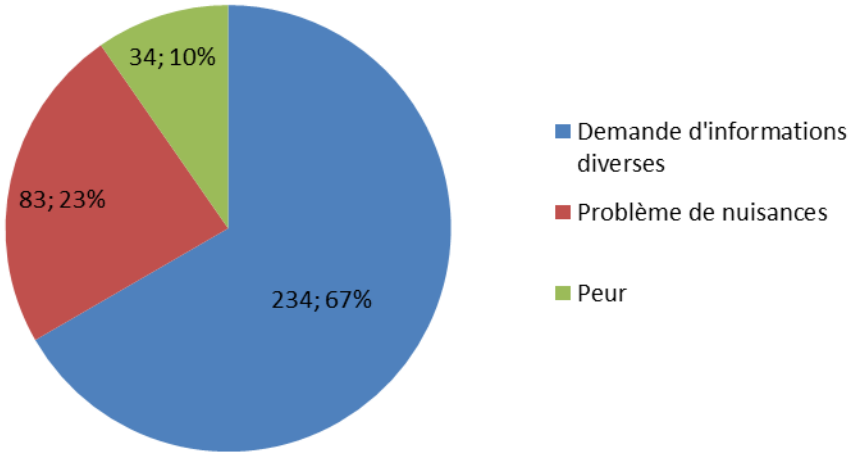

Figure 5 : Répartition des appels reçus par type de motif (nombre d'appels ; proportion)